

D'une part, cet arrêt met en évidence les difficultés rencontrées par certains clubs – souvent animés par la bonne volonté et l'engagement bénévole – à respecter scrupuleusement les règles d'urbanisme lorsqu'ils souhaitent développer des infrastructures. D'autre part, il rappelle que les lois doivent être respectées par tous et qu'un manquement peut mener à des sanctions lourdes au détriment, in fine, des jeunes sportifs et de leur encadrement.

Je suis conscient que la séparation des pouvoirs existe et je ne veux en aucun cas discuter de ce jugement.

Comment vos services veillent-ils en amont à accompagner les clubs et les communes afin d'éviter que des projets sportifs se développent sans cadre légal adéquat et se retrouvent réduits à néant ?

Existe-t-il aujourd'hui des dispositifs spécifiques permettant de conseiller les clubs amateurs dans leurs démarches administratives liées à l'urbanisme, en particulier lorsque les communes elles-mêmes semblent défaillantes ?

Compte tenu de ce cas qui fera jurisprudence, envisagez-vous de renforcer l'accompagnement des clubs et des pouvoirs locaux afin de conjuguer le développement des infrastructures sportives avec le respect des réglementations urbanistiques et environnementales ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je ne vais pas commenter la décision de justice concernant le club de football de Honnelles, que je connais particulièrement bien. Je garderai mon analyse pour moi, même si je n'en pense pas moins.

De manière générale, l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2021 portant exécution du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives prévoit, en ses articles 14 et 15, que le dossier au stade de projet doit notamment comporter le permis d'urbanisme ou, à défaut, une attestation de l'autorité

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de **M. Thierry Witsel**

à **Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives,** sur « l'accompagnement juridique dans le cadre du développement d'infrastructures sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'accompagnement juridique dans le cadre du développement d'infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, un jugement récent concernant le club de football de Honnelles vient de mettre un terme à sept années de procédures judiciaires.

Le Tribunal de première instance de Charleroi a confirmé l'obligation de remettre en état le terrain où avaient été érigées des infrastructures sportives sans permis, et ce, dans un délai de huit mois. Le club, la commune et plusieurs responsables locaux ont été condamnés, même si le prononcé a été suspendu.

compétente confirmant qu'un tel permis n'est pas requis.

Dès lors, aucun dossier ne peut être instruit sans la garantie que l'ensemble des obligations urbanistiques ont été respectées.

Je rappelle qu'en matière de permis d'urbanisme, la compétence relève du SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie. Celui-ci doit être sollicité pour tout projet d'investissement d'infrastructures sportives.

Si le porteur de projet est une ASBL, le service urbanisme communal peut également être concerné.

La Direction des infrastructures sportives ne dispose d'aucun juriste au sein de son équipe. Néanmoins, elle peut faire appel ponctuellement à la Direction du support juridique et de la domanialité du SPW Mobilité et Infrastructures.

Mon administration se tient à la disposition des porteurs de projet afin de les accompagner et de les conseiller dans l'élaboration de leur dossier, quelle que soit l'étape de celui-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les informations.

Néanmoins, permettez-moi de rappeler que ce jugement illustre une réalité préoccupante. Lorsqu'un club amateur, porté par des bénévoles et souvent soutenu par sa commune, s'engage dans un projet sans maîtriser toute la complexité administrative, toute une génération de jeunes sportifs risque d'en payer les conséquences.

Avec votre administration, il est essentiel que vous jouiez un rôle un peu plus actif au niveau de la prévention et de l'accompagnement. Vous pouvez mettre à disposition des outils simples, des guichets de conseils ou des référents bien clairs.

Je continuerai, Madame la Ministre, à plaider pour que nous puissions travailler ensemble et avoir un meilleur équilibre entre le respect des règles et, surtout, le soutien concret concernant les acteurs de terrain.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi en matière de l'interdiction par
l'Union européenne des terrains synthétiques »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi en matière de l'interdiction par l'Union européenne des terrains synthétiques ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, l'Union européenne a décidé d'interdire, à l'horizon 2031, les terrains synthétiques avec remplissage en caoutchouc issus de pneus recyclés, considérés comme nocifs pour la santé et problématiques en matière environnementale.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 200 terrains de football, subsidiés en grande partie par les pouvoirs publics, devront être adaptés ou remplacés.

L'Association des clubs francophones de football a déjà tiré la sonnette d'alarme en pointant l'inquiétude des clubs face au coût de ce remplacement et à l'incertitude sur les solutions techniques à privilégier.

Si certaines alternatives existent déjà – le liège, le sable ou de nouveaux granulats organiques –, leur durabilité, leur coût et parfois même leur homologation ne sont pas encore pleinement stabilisés.

Il semblerait que, le temps d'y voir plus clair, vous avez mis en place un moratoire sur certains subsides, mais les clubs attendent des perspectives concrètes pour planifier l'avenir.

Madame la Ministre, quelles sont les démarches entreprises par votre cabinet et par Infrsports pour accompagner les clubs dans cette transition ?

Disposez-vous déjà d'évaluations budgétaires globales pour mesurer l'ampleur de l'investissement public nécessaire ?

Quels contacts ont été pris avec nos pays voisins afin de s'inspirer de leurs choix technologiques et de mutualiser les études déjà menées ?

Comptez-vous adapter les règles actuelles de subsidiation, par exemple en matière de délais entre deux demandes, afin de permettre aux clubs de répondre à cette obligation européenne dans les temps impartis ?

Continuez-vous à subsidier les clubs actuellement alors que nous connaissons cette *deadline* ? Combien de

demandes sont en cours de traitement ? Pouvez-vous définir le moratoire en cours ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je souligne que l'Union européenne n'interdit pas uniquement les remplissages en caoutchouc issus de pneus recyclés, mais tous les remplissages contenant des microplastiques, principalement pour leurs impacts environnementaux.

Aussi, je tiens à vous préciser que l'échéance de 2031 concerne l'interdiction de la mise en vente de microplastiques, et non l'interdiction de pratiquer sur des gazons synthétiques avec microplastique. Selon les données en possession de mon administration, on recense 234 terrains de football en gazon synthétique, dont 136 avec remplissage en microplastique, et neuf terrains de rugby en gazon synthétique dont six avec remplissage en microplastique.

Par ailleurs, 32 terrains de football et un terrain de rugby en projet ne comporteront pas de tels remplissages.

Lors de la législature précédente, il a été décidé d'instaurer un moratoire en interdisant le subventionnement des remplissages de type SBR. Même si, à ce jour, aucun moratoire n'a été instauré sur les autres types de remplissage microplastique, il va de soi que, compte tenu de la décision de l'Union européenne, aucun dossier ne pourra faire l'objet d'une subvention si un remplissage en microplastique devait être envisagé.

En matière de subvention, il est difficile d'évaluer le montant, étant donné que les taux de subvention appliqués dans le cadre du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives peuvent varier entre 50 % et 70 %.

Puisque l'interdiction totale du remplissage par des matériaux microplastiques sera effective à partir de 2031, la mise en conformité des terrains concernés devra se faire de manière progressive, en fonction de l'état et de l'âge des terrains.

En outre, il n'est pas exclu que certains gestionnaires d'infrastructures s'orientent vers d'autres alternatives homologuées par les fédérations concernées. À ce titre, le groupe de travail constitué avec l'ACFF, mon administration et mon cabinet poursuit activement ses démarches sur le sujet.

Des échanges avec les fédérations de football des Pays-Bas et de la France ont déjà eu lieu. Une nouvelle réunion sera prochainement organisée afin de poursuivre les travaux.

Enfin, la réglementation prévoit qu'une même infrastructure bénéficie uniquement d'une seule subvention sur une période de six ans, sauf s'il est démontré que les besoins en matière d'investissements étaient imprévisibles au moment de la première subvention et qu'ils résultent d'une situation indépendante de la volonté du demandeur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les informations et les éléments de réponse.

L'échéance de 2031 concerne bien l'arrêt de mise en vente de ce produit. En attendant, les clubs sont à l'arrêt pour leurs joueurs. Historiquement, Infrasports a joué un rôle déterminant dans le financement de ces infrastructures. Il serait peut-être intéressant d'apporter une visibilité un peu plus accrue aux clubs en ce qui concerne les normes techniques qui seront retenues, les solutions de remplacement qui seront homologuées et, surtout, le mécanisme de financement public qui permettra d'absorber ce choc.

J'entends que le groupe de travail avec l'ACFF est en place.

La collaboration avec nos pays voisins est importante afin de découvrir les bonnes pratiques et de les appliquer sur nos terrains.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'avenir du Country Hall à Liège »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'avenir du Country Hall à Liège ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le site du bois Saint-Jean, le Country Hall et le centre ADEPS du Blanc Gravier constituent un ensemble majeur pour la vie sportive, culturelle et associative liégeoise. Vous savez combien ces infrastructures sont utilisées, non seulement par les clubs et les fédérations, mais aussi par les écoles et de nombreux citoyens. Leur avenir suscite à juste titre de fortes inquiétudes, comme

en témoigne la pétition ayant recueilli rapidement plus d'un millier de signatures et les interpellations répétées dans ce Parlement, comme à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de votre récente intervention en commission, en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez confirmé que la mission confiée à une agence immobilière portait sur l'ensemble du site du bois Saint-Jean, qu'aucune offre n'avait encore été officiellement déposée, et que la mission devrait s'achever le 30 octobre. Vous avez également indiqué ne pas avoir reçu la pétition citoyenne. Pourtant, son contenu est au cœur des préoccupations des usagers qui demandent le maintien de la vocation sportive et accessible de ces infrastructures publiques.

Madame la Ministre, avez-vous désormais reçu officiellement cette pétition ? Quelle réponse entendez-vous y apporter au nom du Gouvernement ? Comment le Gouvernement wallon est-il associé aux démarches de mise en vente, notamment au regard des implications urbanistiques, territoriales et sportives qui concernent directement notre Région ? Quelles garanties concrètes pouvez-vous offrir pour que les clubs, écoles, fédérations et citoyens continuent d'avoir accès à ces infrastructures dans de bonnes conditions et à des tarifs raisonnables, quel que soit le scénario retenu ?

À l'échéance d'octobre 2025, le Gouvernement wallon envisage-t-il de proposer une véritable vision de requalification ou de reconversion sportive et culturelle du site afin de ne pas subir une logique purement immobilière qui pourrait fragiliser durablement l'accès au sport en province de Liège ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, vous allez être très déçu par ma réponse. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à de multiples reprises au sein de cette commission, le dossier du Country Hall relève exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire du site. Le Gouvernement wallon n'est pas associé à ce dossier, hormis au travers du projet de pôle sportif d'excellence de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Vous avez entièrement raison, Madame la Ministre, la déception est grande, sachant que des personnes, des écoles, des fédérations attendent.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous en Fédération Wallonie-Bruxelles et de vous interroger sur ce sujet.